

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plus étendus sur la place de Beaulieu, n'auront pas prouvé qu'il existe encore dans son sol d'autres sépultures de cette époque. Le cimetière de Saint-Sulpice a montré mainte fois à quelles distances inattendues les unes des autres se rencontreraient ses sépultures, et il est fort possible que celles de Beaulieu se trouvent dans une situation analogue.

Les trouvailles que nous venons d'enregistrer relèvent du domaine communal et, à ce titre, elles sont devenues la propriété du Musée du Vieux-Lausanne.

Septembre 1921.

Julien GRUAZ.

CHRONIQUE

— A l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, la société de développement de Romaimôtier va organiser une exposition du *Vieux-Romaimôtier*.

Cette exposition comprendra les sections suivantes : I. Plans, vignettes, manuscrits, brevets, documents relatifs à la contrée. II. Habillements et parties d'habillements, costumes, uniformes, chapeaux, parures, etc. III. Mobiliers et agencements, coffres, bahuts, chaises, rouets, pendules, etc. IV. Accessoires, vaisselles, étains, ustensiles et instruments divers. V. Drapeaux, emblèmes de société, armes, monnaies, médailles, enseignes, etc.

Les personnes qui pourraient exposer des objets ou faciliter la tâche du comité, sont priées de s'adresser, jusqu'au 15 avril, au président du comité d'organisation, M. le syndic Eug. Rochaz, ou au secrétaire, M. R. Buxcel.

* * *

— Les volumes *XXIX* et *XXX* du *Bulletin de la société neuchâtoise de géographie* renferment les notices suivantes : Tome *XXIX* : *L'Abbé Petitot et les découvertes géographiques au Canada*, par le R. P. A. G. Morice. — *Le Coefficient générique dans la distribution*

faunale par F. Jaccard. — *Les noms propres chez les Ba-Ronga*, par H. Guye. — Tome XXX : *Les Lacs Phati*, par G. de Tribolet. — *Etude comparative des systèmes de numération parlée*, par G. Du Pasquier. — *Le coefficient générique chez les animaux et chez les plantes*, par le Dr A. Monard.

A partir du T. XXX, le *Bulletin* est dirigé par M. C. Biermann, le nouveau professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel qui a succédé à Ch. Knapp. Il consacre à ce dernier une excellente notice en tête du même t. XXX.

* * *

— Notre fidèle et excellent collaborateur M. Gruaz s'est occupé avec persévérance et succès, depuis une vingtaine d'années, de l'étude du Lausanne gallo-romain, soit sur place, lorsqu'il y avait des découvertes à mettre en valeur, soit par des communications à la Société d'histoire et à la *Revue historique*. Il avait, en outre, été appelé, il y a trois ans, à faire partie d'une commission destinée à collaborer à cette tâche.

M. Gruaz nous annonce qu'il se voit obligé, à son grand regret et ensuite de diverses circonstances, de renoncer à faire partie de cette commission. Nous regrettons très vivement la détermination que M. Gruaz a dû prendre au moment où vont commencer sur la propriété de Bois de Vaux, dont le sol renferme tant de débris romains, des travaux pour l'agrandissement du cimetière de Montoie. Nous espérons beaucoup que la Société du Vieux-Lausanne et les autorités compétentes sauront prendre les mesures nécessaires pour qu'une personne qualifiée continue l'étude de tout ce qui concerne le Lausanne gallo-romain.
